
Ville de Trois-Rivières

Projet de règlement n° 111 / 2023 autorisant l'acquisition et la plantation d'arbres et décrétant un emprunt à cette fin de 250 000 \$

- 1.** La réalisation des travaux décrits à l'annexe I est autorisée.
- 2.** Pour les fins du présent règlement, des dépenses n'excédant pas 250 000 \$ sont autorisées; elles incluent les coûts des travaux décrits à l'annexe I et les frais incidents.
- 3.** Pour acquitter les dépenses découlant du présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas 250 000 \$ sur une période de cinq ans.
- 4.** La Ville affecte annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion de ses revenus généraux pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).
- 5.** Toute contribution ou subvention versée à la Ville pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue à l'article 2 est affectée à la réduction de l'emprunt autorisé par l'article 3.

Est également affectée, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, est alors ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
- 6.** L'annexe I fait partie intégrante du présent règlement comme si elle était ici reproduite au long.
- 7.** Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 5 septembre 2023.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Yolaine Tremblay, greffière

ANNEXE I

DESCRIPTION ET COÛTS DES TRAVAUX

(Article 1)



Ville de Trois-Rivières
Direction de l'aménagement et du développement durable
Service de l'Environnement
4655, rue Saint-Joseph, C. P. 368, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Courriel equipe.dev.durable@v3r.net

ART.	DESCRIPTION	MONTANT NET (\$)
1. 0	Plantation d'arbres sur tout le territoire	
1.1	Acquisition et plantation d'arbres sur l'ensemble du territoire incluant la garantie	
Sous-total 1.0		250 000,00 \$

ART.	DESCRIPTION	MONTANT NET (\$)
1.0	Plantation d'arbres sur tout le territoire	243 750,00 \$

TOTAL DES TRAVAUX	\$
Services techniques et contingences	\$
Frais de financement	6 250,00 \$
TOTAL DU PROJET	250 000,00 \$

Serge Bournival
Coordonnateur développement durable
Division développement durable